

**DELIBERATION**  
**du conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne**

**Séance du 19 septembre 2023**

**Délibération n° 33-2023 relative à l'approbation des délibérations du conseil des établissements associés du 22 novembre 2022.**

*Vu l'article L718-3 du code de l'éducation,*

*Vu le décret n° 2017-1832 du 29 décembre 2017 portant association d'établissements du site champenois,*

Le conseil d'administration de l'université Reims Champagne-Ardenne approuve les délibérations du conseil des établissements associés du 22 novembre 2022.

Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	36	Membres présents	23
Majorité absolue	19	Membres représentés	8
Nombre de pouvoirs	8		

Décompte des suffrages

Votants	31	Pour	31	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération adoptée

**Pour le président et par délégation**

  
le 21/09/2023

**Le vice-président du conseil d'administration  
Olivier DUPERON**

Document en annexe au présent extrait : Délibérations du CEA

Extrait transmis au Recteur, chancelier des universités le :

22/09/2023

Document mis en ligne le :

22/09/2023